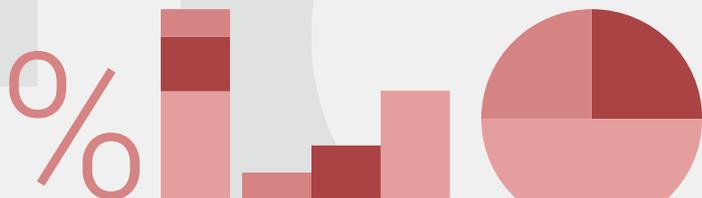


Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, décembre 2020

Subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux

Évolution des subventions entre 2018 et 2019

Depuis 2018, la Confédération accorde un soutien financier aux personnes ayant suivi des cours préparant à un examen fédéral de la formation professionnelle supérieure. En 2019, quelque 11 100 subventions ont été octroyées. Ce nombre est presque trois fois supérieur aux 4100 subventions accordées en 2018. De même, le montant total des subventions de 57,1 millions de francs en 2019 est supérieur aux 16,3 millions versés en 2018. L'offre de cours préparatoires donnant droit à des subventions a également augmenté, passant d'environ 3700 à plus de 5000 cours entre 2017 et 2019. L'évolution de la demande de subventions, ainsi que celle de l'offre des cours, reflètent la mise en place du nouveau système de financement.

1 Encouragement fédéral de la formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure prépare des professionnels qualifiés. Elle comprend les examens fédéraux¹ et les filières de formation des écoles supérieures. Les cours préparatoires aux examens fédéraux sont pour l'essentiel financés par le secteur privé alors que les écoles supérieures sont principalement financées par les pouvoirs publics.

En 2019, 34 300 personnes se sont présentées à un examen de la formation professionnelle supérieure et 27 300 ont obtenu leur diplôme². Pour comparaison, l'ensemble des hautes écoles

ont remis cette même année près du double de diplômes³. Les brevets et diplômes fédéraux représentent 64% des diplômes de la formation professionnelle supérieure et les diplômes d'une école supérieure 36%.

Depuis 2018, la Confédération a renforcé son soutien à la formation professionnelle supérieure par le biais d'une subvention aux candidates et candidats aux examens fédéraux. Les personnes se voient rembourser 50% des frais de cours préparatoires si elles se présentent à un examen fédéral (art. 56a LFPr). On notera que les personnes doivent être domiciliées en Suisse et que la demande de subvention peut avoir lieu jusqu'à deux ans après la notification du résultat de l'examen. Les cours peuvent être cumulés mais doivent tous avoir commencé après le 1^{er} janvier 2017 et être présents sur la «liste des cours préparatoires» (art. 66c OFPr)⁴.

Cette publication présente des résultats sur les deux premières années du système de financement. Elle montre l'évolution de la demande de subventions, ainsi que celle de l'offre des cours donnant droit à une subvention. Elle fournit également des informations sur les bénéficiaires des subventions. Le présent document fait suite à la publication des résultats détaillés pour 2018⁵ et 2019⁶.

¹ Les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs conduisent à l'obtention d'un brevet fédéral et d'un diplôme fédéral respectivement.

² Formations réglementées par la loi sur la formation professionnelle (LFPr).

³ En 2019, 52 600 bachelors et masters ont été remis par les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques.

⁴ www.liste-cours.ch. Les cours subventionnés par les cantons en vertu de l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) ne donnent pas droit à une subvention fédérale, pour éviter l'octroi de subventions à des personnes qui bénéficient déjà d'une réduction des taxes de cours.

⁵ OFS (2020). Subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux. Formation professionnelle supérieure – financement axé sur la personne en 2018.

⁶ www.education-stat.admin.ch → Finances du système de formation → Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure

2 Demande de subventions

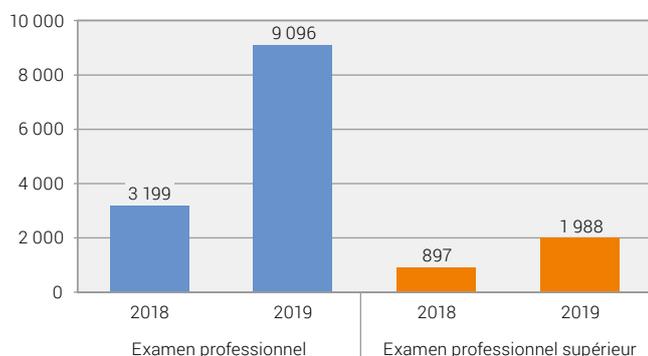
Nombre de subventions

Le nombre de subventions fédérales accordées aux personnes ayant suivi des cours préparatoires pour les examens fédéraux a augmenté entre 2018, la première année du système de subventions, et 2019. Le nombre total est en effet passé de 4096 pour 2018 à 11 084 pour 2019. Le nombre de subventions a presque triplé pour les examens professionnels (facteur 2,8) et plus que doublé pour les examens professionnels supérieurs (facteur 2,2; cf. graphique G1).

La croissance du nombre de subventions entre 2018 et 2019 s'explique en grande partie par les modalités d'octroi des subventions. Le nombre de candidates et candidats qui ont suivi des cours donnant droit à une subvention est plus élevé pour 2019 que pour 2018. En effet, la préparation aux examens fédéraux dure en moyenne trois semestres et une partie des candidates et candidats aux examens de 2018 ont ainsi exclusivement suivi des cours commencés avant 2017 et ne peuvent donc pas prétendre à une subvention. Par ailleurs, les subventions octroyées en 2018 concernent uniquement les examens en 2018, tandis que celles de 2019 se rapportent à deux années d'examens (2018 et 2019).

Nombre de subventions selon le type d'examen, en 2018 et en 2019

G1



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

Subventions avant ou après l'examen

Dans le cas standard, les demandes de subventions sont soumises après que les personnes se sont présentées à un examen fédéral (subvention dite standard). À titre exceptionnel, une subvention partielle peut être versée avant la tenue de l'examen. Cette subvention partielle peut être suivie d'une éventuelle subvention résiduelle après l'examen. Dans tous les cas, la Confédération verse des subventions uniquement pour des frais de cours qui ont été payés par les participantes et participants. Pour 2019, tout comme pour 2018, la quasi-totalité des subventions sont des subventions standards (98%).

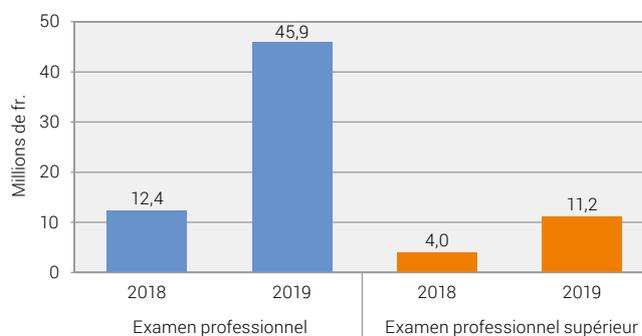
Montant total des subventions

Parallèlement à l'augmentation du nombre de subventions, le montant total accordé a augmenté entre 2018 et 2019. Un total de 16,3 millions a été versé pour 2018 et 57,1 millions ont été octroyés pour 2019.

Comme on peut le voir dans le graphique G2, l'augmentation est plus marquée pour les examens professionnels (facteur 3,7) que pour les examens professionnels supérieurs (facteur 2,8). Pour les deux types d'examens, le facteur est cependant plus grand que celui reflétant l'augmentation du nombre de subventions (2,8 et 2,2; voir plus haut). Cette différence indique que le montant moyen de la subvention a augmenté entre 2018 et 2019.

Montant total des subventions selon le type d'examen, en 2018 et en 2019

G2



Remarque: les nombres sont arrondis vers le haut ou vers le bas, de sorte que leur somme ne correspond pas toujours au total indiqué dans le texte.

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

Montants octroyés par subvention

Le montant de la subvention varie selon les demandes. La subvention standard moyenne est de 4000 francs pour 2018 et 5200 francs pour 2019. Les montants moyens pour les examens professionnels (3900 francs pour 2018 et 5100 francs pour 2019) sont inférieurs à ceux pour les examens professionnels supérieurs (4400 francs pour 2018 et 5600 francs pour 2019) (cf. graphique G3).

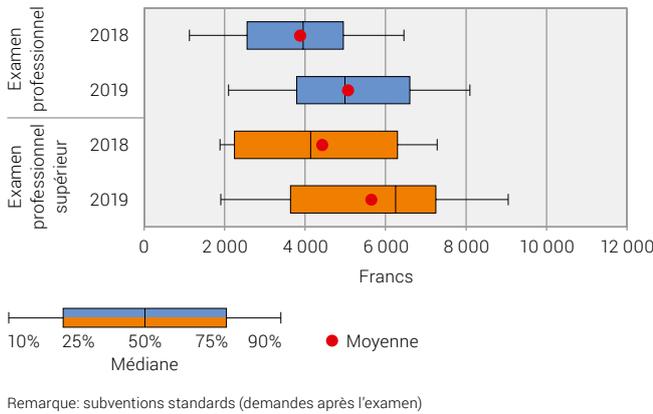
L'accroissement du montant moyen est lié à la mise en place du système de financement. Les personnes ayant fait une demande de subvention après leur examen en 2019 ont pu comptabiliser une bonne partie des cours de leur formation – ou même l'entier des cours suivis – alors qu'en 2018, seule une partie des cours suivis remplissaient les conditions permettant l'octroi d'une subvention.

Le montant octroyé par subvention dépend des frais de l'ensemble des cours suivis. La limite supérieure des frais de cours pris en considération pour déterminer le montant de la subvention⁷ est fixée à 19 000 francs pour les examens professionnels et 21 000 francs pour les examens professionnels supérieurs (art. 66f OFPr). Les subventions correspondant à la moitié des

⁷ Sont pris en considération les frais d'un cours qui servent directement à la préparation de l'examen fédéral (sans les déplacements, les repas ou les nuitées par exemple).

Montant des subventions selon le type d'examen, en 2018 et en 2019

G3



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

frais de cours, elles ne peuvent pas dépasser 9500 francs pour un examen professionnel et 10 500 francs pour un examen professionnel supérieur. En 2019, 3,6% des subventions pour un examen professionnel ont atteint la limite. Les valeurs sont plus élevées qu'en 2018 (1,7% et moins de 1% respectivement) pour les raisons évoquées pour l'accroissement des montants moyens.

Globalement, 49% des frais de cours pris en considération ont été remboursés aux bénéficiaires de la subvention, tant en 2018 qu'en 2019. La proportion n'atteint pas tout à fait 50% car moins de la moitié des frais de cours est remboursée pour les demandes dont le montant total des frais de cours dépasse la limite supérieure. Pour une vue d'ensemble sur les résultats concernant les subventions, voir l'annexe A1.

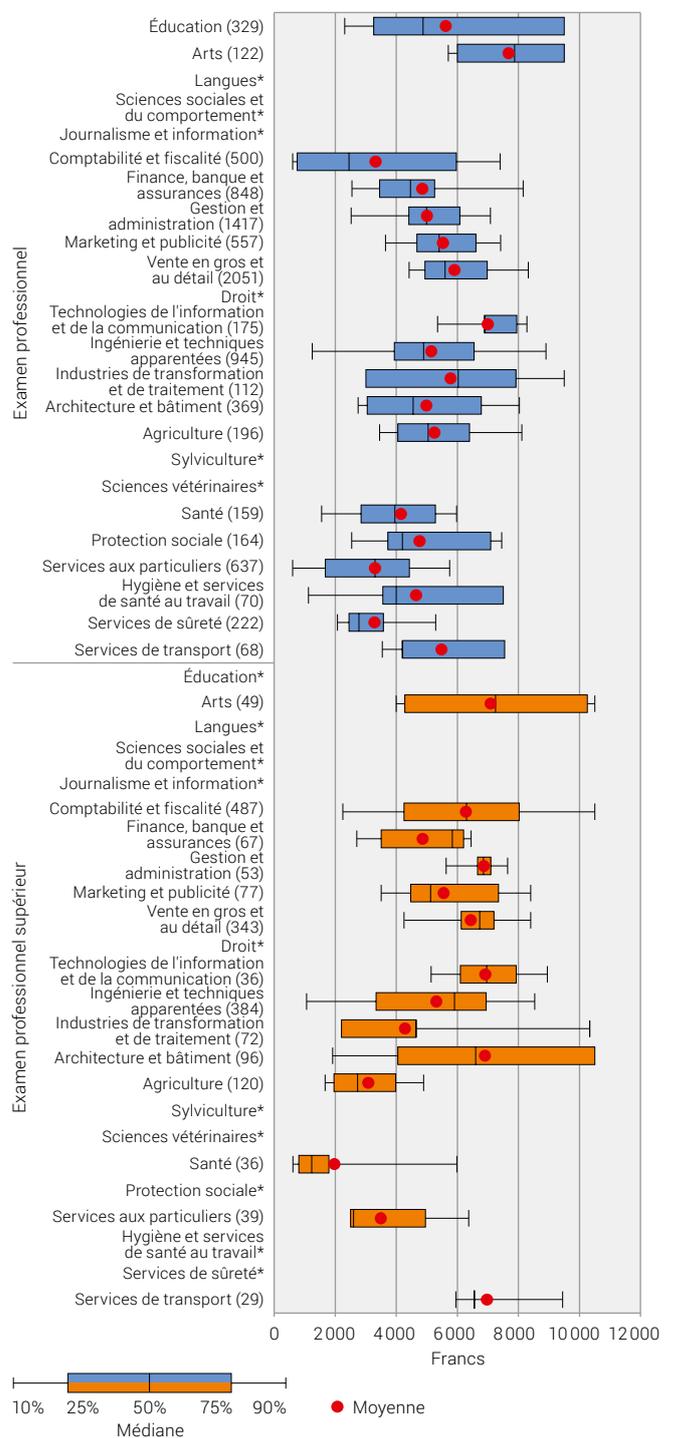
Subventions selon le domaine de formation

Le graphique G4 présente le nombre de subventions et la distribution des montants octroyés selon le domaine de formation. En 2019, un total de 10 903 subventions standards (après l'examen) a été accordé à des candidates et candidats aux examens fédéraux. Les domaines Vente en gros et au détail (2051) et Gestion et administration (1417) représentent, à eux deux, 39% des subventions pour des examens professionnels. Dans les examens professionnels supérieurs, les domaines Comptabilité et fiscalité (487) et Ingénierie et techniques apparentées (384) comptabilisent ensemble 45% des subventions.

Les montants des subventions varient entre les domaines ainsi qu'au sein de ceux-ci. Dans les examens professionnels, ils sont par exemple globalement élevés pour les Arts et les Technologies de l'information et de la communication, alors qu'ils sont plus bas pour les Services de sûreté ou les Services aux particuliers (voyage, tourisme, hôtellerie, etc.). On observe une grande variabilité entre les montants par exemple dans le domaine Comptabilité et fiscalité et une plus petite pour Technologies de l'information et de la communication.

Montant des subventions selon le type d'examen et le domaine de formation, en 2019

G4



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

3 Offre de cours

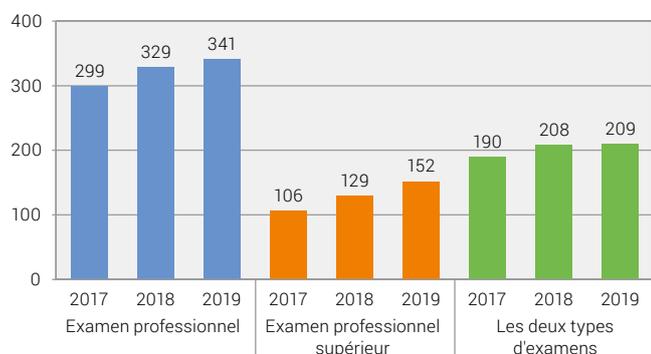
Avec le système de financement introduit en 2018, les contributions cantonales versées aux prestataires des cours préparatoires (financement axé sur l'offre) ont été remplacées par une subvention fédérale directement versée aux personnes se présentant aux examens fédéraux (financement axé sur la personne). Tous les cours figurant, l'année où ils commencent, dans la liste annuelle des cours préparatoires aux examens fédéraux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.

Prestataires

Au total, 595 prestataires en 2017, 666 en 2018 et 702 en 2019 ont proposé des cours sur la liste des cours préparatoires. Cela correspond à une augmentation de 18% entre 2017 et 2019. L'augmentation est particulièrement importante pour les prestataires de cours préparant exclusivement aux examens professionnels supérieurs (+43%). Le nombre de prestataires avec des cours exclusivement pour les examens professionnels et celui avec des cours pour les deux types d'examen ont quant à eux augmentés respectivement de +14% et +10% pendant la même période (cf. graphique G5).

Nombre de prestataires de cours selon le type d'examen, de 2017 à 2019

G5



Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

Cours

Tout comme le nombre de prestataires, le nombre de cours proposés dans la liste des cours préparatoires a augmenté entre 2017 et 2019. Parti de 3731 cours en 2017, il est passé à 4891 en 2018 (+31%) et 5047 en 2019 (+3%)⁸. L'augmentation est plus importante entre 2017 et 2018 (examens professionnels: +28%, examens professionnels supérieurs: +37%) qu'entre 2018 et 2019 où les nombres se stabilisent, surtout pour les examens professionnels (cf. graphique G6).

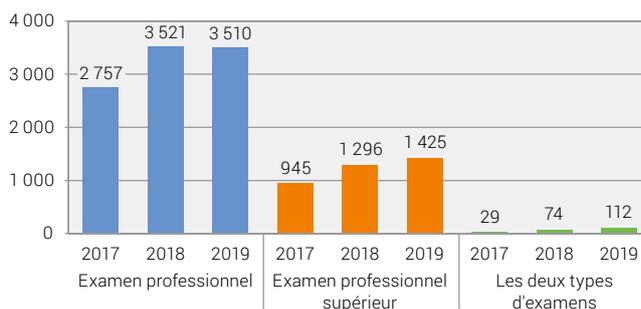
⁸ Les cours de la liste des cours préparatoires sont enregistrés par les prestataires tels qu'ils sont suivis par la plupart des candidates et candidats aux examens. Un prestataire peut décider d'enregistrer séparément ou non différentes parties d'un cours.

En 2019, 53% des prestataires ont proposé jusqu'à trois cours, et 20% ont inscrit au moins dix cours dans la liste.

Le nombre de cours proposés varie entre les domaines de formation. En 2019, le domaine Santé propose le plus grand nombre de cours (783), suivi par Gestion et administration (674). Dans le premier, une grande partie des cours prépare aux examens professionnels supérieurs alors que le deuxième propose surtout des cours pour les examens professionnels (cf. graphique G7).

Nombre de cours selon le type d'examen, de 2017 à 2019

G6

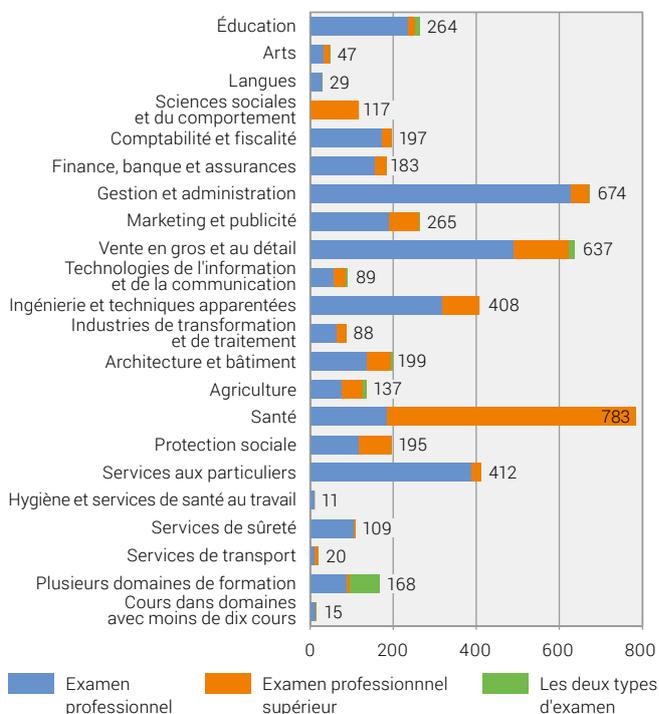


Remarque: un même cours peut être proposé dans différents lieux et dans différentes langues. Il est comptabilisé une seule fois dans le graphique.

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

Nombre de cours selon le domaine de formation et le type d'examen, en 2019

G7



Remarque: un même cours peut être proposé dans différents lieux et dans différentes langues. Il est comptabilisé une seule fois dans le graphique.

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

4 Bénéficiaires de subventions

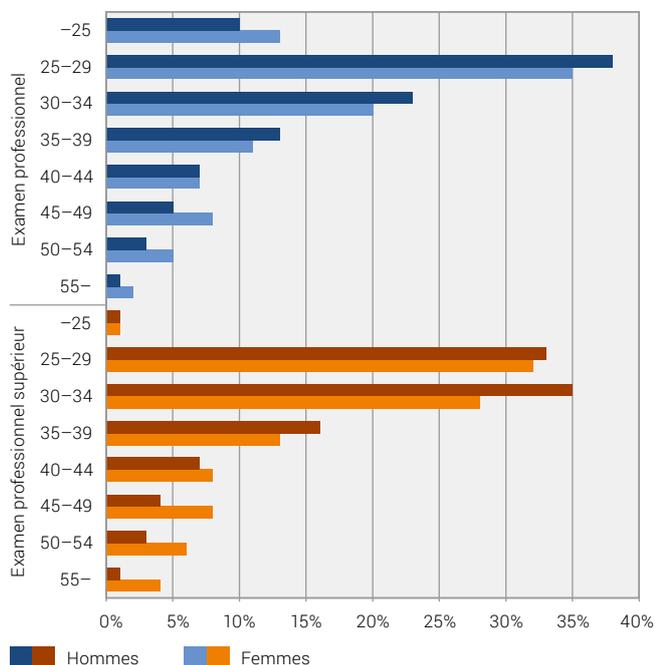
Caractéristiques démographiques

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les bénéficiaires de subventions tout comme parmi l'ensemble des candidates et candidats aux examens fédéraux. En 2019, elles forment 43% des bénéficiaires de subventions standards pour les examens professionnels et 25% pour les examens professionnels supérieurs. Parmi les candidates et candidats aux examens fédéraux⁹, la part de femmes est similaire pour les examens professionnels (40%) et plus élevée pour les examens professionnels supérieurs (31%).

La structure par âge est différente entre examens professionnels et examens professionnels supérieurs, ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Le graphique G8 présente la distribution des âges pour les bénéficiaires des subventions en 2019. La classe des 25–29 ans occupe la plus grande place pour les bénéficiaires aspirants aux examens professionnels alors que les 25–29 ans et les 30–34 dominent pour les examens professionnels supérieurs. On note également que la part des plus âgés (45 ans et plus) est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Âges des bénéficiaires de subventions selon le type d'examen et le sexe, en 2019

G8



Remarque: bénéficiaires de subventions standards (demandes après l'examen).

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

⁹ En 2019, 23 347 personnes avec domicile en Suisse se sont présentées à un examen fédéral, 19 356 à un examen professionnel et 3991 à un examen professionnel supérieur.

La structure par âge de l'ensemble des candidates et candidats aux examens fédéraux en 2019 est globalement similaire à celle des bénéficiaires de subventions. Une exception touche les femmes candidates aux examens professionnels supérieurs: alors que les 45 ans et plus représentent 18% des femmes bénéficiant d'une subvention, cette part est de 36% parmi les candidates aux examens.

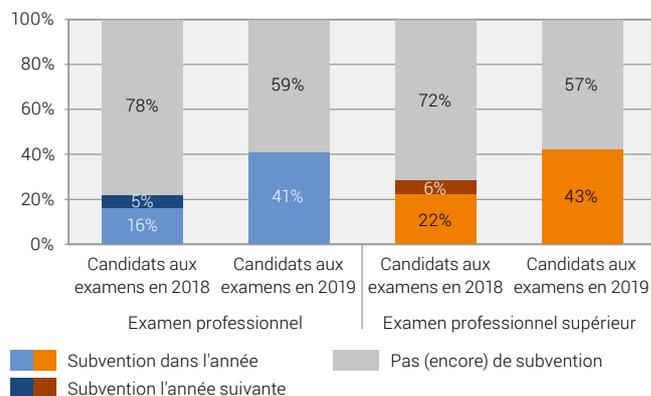
Part de candidates et candidats aux examens fédéraux avec subventions

La part des candidates et candidats aux examens fédéraux 2018 ayant bénéficié d'une subvention est de 23% (état fin 2019). Un total de 17% a profité d'une subvention en 2018 et les 6% restants en 2019. Parmi les candidates et candidats aux examens 2019, 41% ont reçu une subvention en 2019. La part de subventions dans l'année a ainsi plus que doublé entre 2018 et 2019. Plus de personnes remplissaient en effet les critères d'éligibilité. On notera également que la part de candidates et candidats avec subvention est légèrement inférieure pour les examens professionnels comparé avec les examens professionnels supérieurs (cf. graphique G9).

Les demandes pouvant être déposées jusqu'à deux ans après l'examen, le nombre total des bénéficiaires de subventions par année d'examen ne sera connu qu'en 2020 (examens en 2018), respectivement 2021 (examens en 2019).

Part de candidats aux examens avec subventions selon le type d'examen, en 2018 et en 2019

G9



Remarque: seules les subventions standards (c.-à-d. suite à une demande après l'examen) sont incluses dans le graphique. Candidates et candidats aux examens avec domicile en Suisse.

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) © OFS 2020

L'impact de la crise sanitaire du Covid-19, débutée en février 2020, sur les subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux pourra être évalué dès 2021.

A1 Vue d'ensemble des subventions

Subventions fédérales selon le type d'examen, en 2018 et en 2019

T1

	Total		Examen professionnel		Examen professionnel supérieur	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Nombre de subventions	4 096	11 084	3 199	9 096	897	1 988
dont subventions standards	4 001	10 903	3 131	8 965	870	1 938
Somme des subventions (en francs)	16 331 000	57 122 000	12 370 000	45 950 000	3 961 000	11 172 000
Somme des frais de cours pris en considération (en francs)	33 240 000	116 737 000	25 297 000	93 858 000	7 943 000	22 879 000
Part subventionnée des frais de cours (en %)	49	49	49	49	50	49
Subvention standard moyenne (en francs)	4 000	5 200	3 900	5 100	4 400	5 600

Remarque: la subvention dite standard est octroyée sur la base d'une demande faite après l'examen (cas standard). À titre exceptionnel, une subvention nommée partielle peut être versée avant la tenue de l'examen, puis suivie, éventuellement, d'une subvention résiduelle ajoutée après l'examen. Une personne recevant une subvention partielle puis résiduelle est comptabilisée deux fois.

Les montants sont arrondis au millier et à la centaine respectivement.

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

© OFS 2020

A2 Complément d'information

Les informations par domaine de formation sont disponibles dans le tableau sur www.education-stat.admin.ch → Finances du système de formation → Subventions fédérales aux personnes en formation professionnelle supérieure.

Pour des informations sur les sources de financement, dont l'employeur, voir www.education-stat.admin.ch → Personnes en formation → Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure → Conditions de formation dans la formation professionnelle supérieure.

A3 Définitions

La formation professionnelle supérieure permet aux personnes ayant achevé une formation du degré secondaire II d'approfondir et d'élargir leurs connaissances. Elle comprend les filières des écoles supérieures et les examens professionnels et examens professionnels supérieurs. Les subventions fédérales pour cours préparatoires aux examens fédéraux concernent uniquement les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs.

L'examen professionnel atteste d'un approfondissement des connaissances dans un métier donné. Il constitue une première spécialisation après la formation professionnelle initiale. La réussite de l'examen professionnel débouche sur l'obtention d'un brevet fédéral.

L'examen professionnel supérieur permet d'acquérir les qualifications d'expert dans un domaine et prépare à diriger une entreprise. L'examen professionnel supérieur est en principe réservé aux titulaires d'un brevet fédéral. La réussite de cet examen débouche sur l'obtention d'un diplôme fédéral.

Les cours préparatoires préparent à toutes ou à certaines parties d'un examen fédéral. Ils peuvent mener à l'obtention d'un certificat, pour autant que le règlement d'examen définisse un tel certificat comme condition d'admission (certificat d'une association professionnelle, p. ex.).

A4 Méthode

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) collecte les données administratives des demandes de subventions ainsi que des prestataires de cours, puis les met à la disposition de l'OFS pour permettre à ce dernier d'établir **la statistique du financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)**. L'OFS complète ces données par celles provenant de la statistique des diplômés (SBA). La statistique aHBB fournit des informations sur les subventions fédérales, les bénéficiaires de ces subventions, les cours préparatoires et les prestataires qui proposent ces cours.

Les années 2018 et 2019 sont **des années de transition** dans le système de financement axé sur la personne. Le délai pour le dépôt des demandes étant fixé à deux années après l'examen, le nombre total des bénéficiaires de subventions dans la volée d'examens de 2018 ne sera connu qu'en 2020 (2021 pour la volée 2019). Ne peuvent par ailleurs toucher des subventions fédérales que les personnes domiciliées en Suisse qui ont suivi un cours préparatoire à partir de 2017 et à condition que ce cours n'ait pas bénéficié d'une contribution cantonale.

Les domaines de formation correspondent au niveau 2 de la classification internationale type de l'éducation (CITE-F 2013). Vu le nombre de personnes qui se présentent à des examens dans le domaine Commerce et administration, ce domaine est subdivisé en catégories plus spécifiques (niveau 3 de la CITE-F 2013). Si certains domaines ne figurent pas dans la statistique, c'est parce qu'aucun cours préparatoire n'est annoncé dans ces domaines.

FPS – Financement axé sur la personne

2018

15 Éducation et science

Nombre de subventions fédérales

4096



pour la fréquentation de cours préparant à un...

examen professionnel **3199**

examen professionnel supérieur **897**

Total des subventions

16,3 mios



allouées à des personnes ayant suivi un cours préparant à un...

examen professionnel **12,4 mios**

examen professionnel supérieur **env. 4,0 mios**

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

www.statistique.ch

© OFS 2020

9-4-15.06.01.2020a

FPS – Financement axé sur la personne

2019

15 Éducation et science

Nombre de subventions fédérales

11 084



pour la fréquentation de cours préparant à un...

examen professionnel **9096**

examen professionnel supérieur **1988**

Total des subventions

57,1 mios



allouées à des personnes ayant suivi un cours préparant à un...

examen professionnel **45,9 mios**

examen professionnel supérieur **11,2 mios**

Source: OFS – Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

www.statistique.ch

© OFS 2020

9-4-15.06.01.2020b

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	section Processus de formation, schulstat@bfs.admin.ch
Rédaction:	Anne Renaud, OFS; Nicole Schöbi, OFS; Melanie Stutz, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Éducation et science
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2000-1900